

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 06/11/2024 - 21961 - 2011 B 02292 - 537 765 794 - KC NICE PROMENADE

2196

KC NICE PROMENADE

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social de 30 000 €

Siège social

81, Rue de France

06000 NICE

RCS NICE 537 765 794

SIRET : 537 765 794 00012

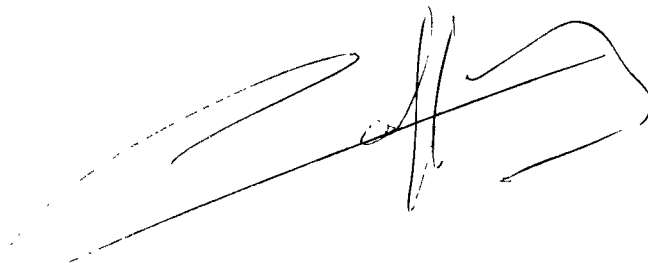
DÉCISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

L'exercice écoulé fait ressortir une perte de 29 068,19 € qui recevra l'affectation suivante :

- La somme de 29 068,19 € au compte "Report à Nouveau".

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.



KC NICE PROMENADE

Société par Actions Simplifiée à associé unique

Capital social de 30 000 €

Siège social

81, Rue de France

06000 NICE

RCS NICE 537 765 794

SIRET : 537 765 794 00012

**RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE
EN VUE DE L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

La société SPAS représentée par, Monsieur SCOFFIER Christophe, Président de la Société "KC NICE PROMENADE", a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'exercice écoulé.

Le présent rapport, prévu par les dispositions de l'article L.223-26 et L 232-1 du Code de Commerce, expose :

- la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'évolution prévisible de la Société au cours du présent exercice social et des exercices futurs ;
- les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice social et la date à laquelle il est établi ;
- l'affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- prise de participation-modification dans le capital ;
- conventions et opérations tombant sous le coup des dispositions de l'article L.227-10 du code du commerce ;
- situation de la société eu égard aux dispositions de l'article 243 bis du CGI ;
- situation fiscale de la société eu égard aux dispositions de l'article 223 quater du CGI ;
- situation des mandats du commissaire aux comptes ;
- information relative à l'échéance des dettes fournisseurs et clients.

I - SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE SOCIAL

1 - Résultats significatifs et compte rendu d'activité

L'exercice s'est caractérisé par un chiffre d'affaires de 213 436 € et un total de produits d'exploitation de 213 440 €.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à la somme de 242 382 €.

Ces résultats entraînent un déficit d'exploitation de 28 941 €.

C S

Compte tenu des charges financières de 523 €, le résultat courant avant impôts se solde par un déficit de 29 465 €.

Après comptabilisation des produits exceptionnels de 1 178 €, des charges exceptionnelles de 780 €, le résultat net comptable se solde par un déficit de 29 068,19 €.

2 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Suite à la crise sanitaire liée au covid-19 et à l'inflation que subit notre pays l'avenir reste incertain.

3 - Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

4 - Activités en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et développement n'a été engagé au cours de l'exercice 2022.

II - AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'exercice écoulé fait ressortir un déficit de 29 068,19 € qui recevra l'affectation suivante :

- La somme de 29 068,19 € au compte "Report à Nouveau".

Il est rappelé que la société est soumise à l'impôt société.

III - PRISE DE PARTICIPATION - MODIFICATIONS DANS LE CAPITAL

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la Société n'a pris aucune participation dans d'autres sociétés et il n'y a eu aucune modification du capital social.

IV - CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, une convention de la nature de celles visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce sur les Sociétés commerciales est intervenue.

CS

V - SITUATION FISCALE DE LA SOCIÉTÉ EU ÉGARD AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 243 BIS DU CGI

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du CGI, qui fait obligation aux présidents d'indiquer dans leurs rapports à l'assemblée générale des actionnaires, le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices qui précèdent celui sur lequel l'assemblée est appelée à statuer, ainsi que le montant du crédit d'impôt ou de l'avoir fiscal correspondant à ces dividendes distribués, la présidence précise qu'il a été procédé à des distributions de dividendes :

- Exercice 2020 : une distribution de dividendes de 50 euros par action non éligible à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

VI – SITUATION FISCALE DE LA SOCIETE EU EGARD AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 223 QUATER DU CGI

Pour répondre aux prescriptions de l'article 223 quater du CGI, qui fait obligation aux présidents d'indiquer dans leurs rapports à l'assemblée générale des actionnaires, le montant des dépenses non déductibles et des charges somptuaires concernant l'exercice en cours, la présidence précise qu'il n'y a eu aucune charge réintégrée concernant l'exercice 2022.

VII - SITUATION DES MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les mandants du cabinet MARCOLLA ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Madame COQUELIN DE LISLE Annick, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivent à expiration lors de la présente assemblée.

En application des nouvelles dispositions législatives et conformément au décret du 24 mai 2019, l'actionnaire unique prend acte que la société n'est plus tenue de désigner un Commissaire aux Comptes et décide en conséquence de ne pas pourvoir au remplacement des mandats arrivés à expiration.

VIII - INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent publier, dans leur rapport de gestion, la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs et clients par date d'échéance (c. com. art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) :

CS

FOURNISSEURS

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
--------------	---------------	---------------	------------------	------------------------

(A) Tranches de retard de paiement

Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE			
Montant total des factures concernées TTC	0			

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées

Nombre de factures exclues	0
Montant total des factures exclues (Présider HT ou TTC)	0

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de Commerce)

Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : Différents selon fournisseurs de 0 à 60 jours ☐ Délais légaux : "Préciser le délai légal"
--	---

CS

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

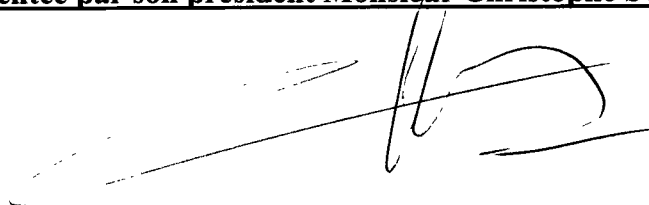
Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				"Indiquer le nombre cumulé de factures concernées"
Montant cumulé des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	"Montant des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (1 à 30 jours)" euros	"Montant des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (31 à 60 jours)" euros	"Montant des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (61 à 90 jours)" euros	"Montant des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (91 jours et plus)" euros	"Montant total des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice" euros
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (Préciser HT ou TTC)	"Pourcentage du montant total des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (1 à 30 jours)"	"Pourcentage du montant total des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (31 à 60 jours)"	"Pourcentage du montant total des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (61 à 90 jours)"	"Pourcentage du montant total des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (91 jours et plus)"	"Pourcentage total des factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice"
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	"Nombre total de factures exclues"				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	"Montant total des factures exclues" euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de Commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : "Préciser le délai contractuel" ☐ Délais légaux : "Préciser le délai légal"				

CLIENTS	Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				
Montant total des factures concernées TTC	0				
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de Commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	☒ Délais contractuels : Différents selon clients de 0 à 60 jours ☐ Délais légaux :				

٢٥

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre cumulé de factures concernées	NON APPLICABLE				"Indiquer le nombre cumulé de factures concernées"
Montant cumulé des factures concernées (Préciser HT ou TTC)	"Montant des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (1 à 30 jours)" euros	"Montant des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (31 à 60 jours)" euros	"Montant des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (61 à 90 jours)" euros	"Montant des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (91 jours et plus)" euros	"Montant total des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice" euros
Pourcentages du montant total des factures reçues dans l'année (Préciser HT ou TTC)	NON APPLICABLE				
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (Préciser HT ou TTC)	"Pourcentage du montant total des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (1 à 30 jours)"	"Pourcentage du montant total des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (31 à 60 jours)"	"Pourcentage du montant total des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (61 à 90 jours)"	"Pourcentage du montant total des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (91 jours et plus)"	"Pourcentage total des factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice"
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	"Nombre total de factures exclues"				
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	"Montant total des factures exclues" euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de Commerce)					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : "Préciser le délai contractuel" ☐ Délais légaux : "Préciser le délai légal"				

Fait à Nice
 Le 13 juin 2023
L'actionnaire unique
la SASU SPAS
représentée par son président Monsieur Christophe SCOFFIER



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PROMENADE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		81 rue DE FRANCE 06000 NICE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		5 3 7 7 6 5 7 9 4 0 0 0 1 2		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/12/2022	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	11 163	2 517	8 645
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	250 680	180 848	69 832
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	16 800		16 800
	TOTAL (II)		BJ	BK	278 644	183 366	95 278
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	60		60
		Autres créances (3)	BZ	CA	21 170		21 170
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	6 245		6 245	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	27 475		27 475	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	306 120	183 366	122 753	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations		Stocks		Créances		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PROMENADE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 30 000)			DA	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	3 431
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(29 068)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	7 363
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	36 789
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	31 578
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	33 542
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 666
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	6 814
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	115 390	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	122 753	
RENVOS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	78 600
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>						Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC	
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	213 436	FH		FI	213 436
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	213 436	FK		FL	213 436
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	3
			Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	213 440
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	141
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	151 695
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	12 080
	Salaires et traitements*						FY	47 130
	Charges sociales (10)						FZ	6 280
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	14 423
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	10 629
		Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	242 382	
		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(28 941)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
			Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	523
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
			Total des charges financières (VI)				GU	523
		2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(523)	
		3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	(29 465)	

(RENOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PROMENADE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	178	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	1 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 178	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	31	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	748	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	780	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	397	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	214 618	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	243 686	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(29 068)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP	24 339
		- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C G I)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
		(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	10 628
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			31		
	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			748		
	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				178	
	Produits des cessions d'éléments d'actif				1 000	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 59 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	4 536	KT		KU	9 017	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	244 544	KW		KX	5 000	
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 136	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	250 216	LO		LP	14 017		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
		Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières				IT	16 800	IU		IV				
TOTAL IV				LQ	16 800	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	267 016	0H		0J	14 017			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4				
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agencets et am des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	2 390	MK	11 163	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	249 544	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	1 136	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	2 390	NH	261 844	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W			
	Autres participations		I0		0X		0Y		0Z			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	16 800	2G			
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	16 800	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		0K	2 390	0L	278 644	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
2023
DGFIP N° 2054 bis

 Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

 Exercice N clos le **31/12/2022**

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

 Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PROMENADE

 Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 – col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 – col 2) – col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RESULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

–	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH							
TOTAL I		RK		RM		RN		RO							
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 666	QA	1 492	QB	1 641	QC	2 517						
Autres immobilisations	Inst générales, agencements, aménagement divers	QD	166 865	QE	12 846	QF		QG	179 712						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK							
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 052	QM	84	QN		QO	1 136						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	170 583	QV	14 423	QW	1 641	QX	183 366						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	170 583	ØP	14 423	ØQ	1 641	ØR	183 366						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst techniques mat et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat bureau et inform mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8							
Primes de remboursement des obligations						SP		SR							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>								Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05			
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X			
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA				
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF						
	- financières	UG	UH						
	- exceptionnelles	UJ	UK						
Titres mis en équivalence montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C G I						10			

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PROMENADE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	16 800	UV		UW	16 800				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	60		60						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	3 873		3 873					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 986		13 986					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	3 310		3 310						
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX		VT	38 030	VU	21 230	VW	16 800			
	RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	– Remboursements obtenus en cours d'exercice								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	36 789						36 789		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	33 542		33 542						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 965		3 965						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 766		1 766						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	248		248						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	685		685						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	31 578		31 578						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 814		6 814						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	115 390	VZ	78 600				36 789		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	10 687	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise		SASU KC NICE PROMENADE				Néant ☐		Exercice N. clos le 31/12/2022			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art 39-4 du C G I) et autres amortissements non déductibles				WE	WB		
		Autres charges et dépenses somptuaires (art 39-4 du C G I)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	XE
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)				RB	
		Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX	XW
		Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art 39-1-3° et 212 bis) *				XZ	
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)								YI		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						Y8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN		
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art 39-1-3 et 212 du C G I)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								YI			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								WR			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G I E *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WV		
									WH		
									WP		
									WW		
									XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								Y6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A						XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art 223 B du CGI)								ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*								ZY		
	Majoration d'amortissement*								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Repense d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF	
		Zone franche urbaine -TE (art 44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB			
Écart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont deduct° exception simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC		Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD								
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)				XI			
				déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	XO		

SASU KC NICE PROMENADE

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	116 009
Déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	116 009
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	29 068
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	145 077
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	1 059
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	28 379	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(24 947)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	0F	3 431			ZG	3 431				
								ZH	3 431		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7	118 050	YQ	31 161			
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance						YT	19 200			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	68 025	XQ	70 338			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 493			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	18	ST	54 663			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	151 695			
	IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	3 582		
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	8 498		
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	12 080		
T V A	- Montant de la T V A collectée						YY	42 877			
	- Montant de la T V A déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	33 506			
DIVERS	- Montant brut des salaires *						0B	47 399			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	- Numéro du centre de gestion agréé *		XP		- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0				
							ZR	0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies						RH					
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe indiquez 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU KC NICE PROMENADE						Néant ☐ *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
①		②	③	④	⑤	⑥		
I Immobilisations*	1	ROLLFIT BANC 25/01/2019	2 390	1 641		748		
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*					
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
I Immobilisations*	1	1 000	251	251				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	C'ADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		251					
	C'ADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩							
	C'ADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

Désignation de l'entreprise : SASU KC NICE PROMENADE					Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise	SASU KC NICE PROMENADE	Néant ☒ *
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ❶ * Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ❶ *		

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶		Moins-values	Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺
		À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	À 15 % ❹	
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>					Neant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFIP N° 2059-E 2023

Désignation de l'entreprise <u>SASU KC NICE PROMENADE</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le <u>01/01/2022</u> et clos le <u>31/12/2022</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2	
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	213 436	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX	213 436	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	3	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	23 029	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	34 561	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10 629	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	68 220	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	145 219
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF) Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	145 219	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	213 436	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 2 2 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		/ / / / /

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

5 3 7 7 6 5 7 9 4 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU KC NICE PROMENADE

ADRESSE (voie)

81 rue DE FRANCE

CODE POSTAL

06000

VILLE

NICE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SASU

Dénomination

SPAS

N° SIREN (s1 société établie en France)

408963064

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Adresse

N°

3

Voie

rue Rouget de l'Isle

Code Postal

06000

Commune

NICE

Pays

FRANCE

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (s1 société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	1
---	---

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 5 3 7 7 6 5 7 9 4 0 0 0 1 2

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU KC NICE PROMENADE

ADRESSE (voie) 81 rue DE FRANCE

CODE POSTAL 06000

VILLE NICE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Comptes annuels

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société SASU KC NICE PROMENADE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 122 754 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 29 068 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 536	9 017	2 390	11 163
- Installations générales, agencements aménagements divers	244 544	5 000		249 544
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 136			1 136
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	250 217	14 017	2 390	261 844
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 800			16 800
Immobilisations financières	16 800			16 800
ACTIF IMMOBILISE	267 017	14 017	2 390	278 644

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 017		14 017
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		14 017		14 017
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 390		2 390
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 390		2 390

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 666	1 493	1 641	2 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	166 865	12 847		179 712
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 052	84		1 136
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	170 583	14 424	1 641	183 366
ACTIF IMMOBILISE	170 583	14 424	1 641	183 366

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 38 030 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 800		16 800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	60	60	
Autres	21 170	21 170	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	38 030	21 230	16 800
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 115 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	36 790			36 790
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 543	33 543		
Dettes fiscales et sociales	6 666	6 666		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 392	38 392		
Produits constatés d'avance				
Total	115 391	78 601		36 790
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 687			
(**) Dont envers les associés	31 578			

Charges à payer

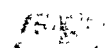
	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 184
Dettes provis. pr congés à payer	927
Charges sociales s/congés à payer	132
Total	4 243



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	213 337		213 337
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	100		100
TOTAL	213 437		213 437





SASU KC NICE PROMENADE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels



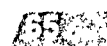
Autres informations

HMA CONSEIL

262 Av Ste Marguerite / 36 Bd Victor Hugo NICE
26 Av des Tignes LE CANNET

Tél 04 93 18 38 28

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable





SASU KC NICE PROMENADE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Comptes annuels



Faits caractéristiques

HMA CONSEIL

262 Av Ste Marguerite / 36 Bd Victor Hugo NICE
26 Av des Tignes LE CANNET

Tél 04 93 18 38 28

Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Nombre d'actions ordinaires		1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)		344 718,88	291 518,26	122 013,85	213 436,57
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions		85 479,46	32 283,36	624,39	-14 644,30
Impôts sur les bénéfices		5 221,00	-270,00		
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		30 429,18	-1 714,47	-24 947,91	-29 068,19
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions		80,26	32,55	0,62	-14,64
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions		30,43	-1,71	-24,95	-29,07
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés			2	2	2
Montant de la masse salariale		65 167,99	44 216,51	27 679,86	47 130,13
Montant des sommes versées en avantages sociaux		16 532,67	5 460,89	1 948,72	6 280,69



MARCOLLA ET ASSOCIÉS

COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS



SASU KC NICE PROMENADE

Adresse de correspondance :

13, rue Joffroy d'Abbans - 75017 PARIS

Téléphone 01 44 29 20 20

Télécopie 01 47 64 18 17

81 rue de France

06000 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS *Exercice clos le 31 décembre 2022*

A l'assemblée générale ordinaire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU KC NICE PROMENADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel. Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne

comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

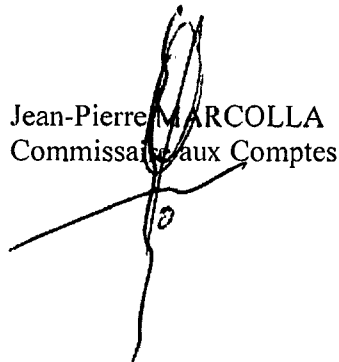
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à PARIS

Le 30 septembre 2024

MARCOLLA et ASSOCIES

Jean-Pierre MARCOLLA
Commissaire aux Comptes





Bilan (Synthèse)

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla	11 163	2 518	8 646	1 870
Autres immobilisations corporelles	250 681	180 848	69 832	77 763
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	16 800		16 800	16 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	278 644	183 366	95 278	96 433
Stocks				
Matières premières et autres approv				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	60		60	
Fournisseurs débiteurs	3 310		3 310	525
Personnel				814
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 873		3 873	7 788
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13 987		13 987	20 638
Autres créances				9 088
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	6 246		6 246	20 433
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	27 476		27 476	59 286
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	306 120	183 366	122 754	155 719

Bilan (Synthèse)

	Net au 31/12/22	Net au 31/12/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, .		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 000	3 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	3 432	28 379
Résultat de l'exercice	-29 068	-24 948
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 363	36 432
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	36 790	47 477
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	36 790	47 477
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	31 578	26 578
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 543	31 416
Personnel	3 965	5 363
Organismes sociaux	1 767	950
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	249	76
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	685	614
Dettes fiscales et sociales	6 666	7 002
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 814	6 814
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	115 391	119 288
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	122 754	155 719



Compte de résultat

	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	213 437	122 014
Subventions d'exploitation		71 892
Autres produits	4	3
Total	213 440	193 908
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	141	
Autres achats & charges externes	151 696	145 683
Total	151 837	145 683
MARGE SUR M/SES & MAT	61 603	48 226
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	12 081	12 222
Salaires et Traitements	47 130	27 680
Charges sociales	6 281	1 949
Amortissements et provisions	14 424	25 572
Autres charges	10 630	14 229
Total	90 545	81 652
RESULTAT D'EXPLOITATION	-28 942	-33 426
Charges financières	524	654
Résultat financier	-524	-654
RESULTAT COURANT	-29 466	-34 080
Produits exceptionnels	1 178	9 184
Charges exceptionnelles	780	51
Résultat exceptionnel	398	9 132
RESULTAT DE L'EXERCICE	-29 068	-24 948

Comptes annuels / **2022**
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU KC NICE PROMENADE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 122 754 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 29 068 euros

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 29/04/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 536	9 017	2 390	11 163
- Installations générales, agencements aménagements divers	244 544	5 000		249 544
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 136			1 136
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	250 217	14 017	2 390	261 844
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	16 800			16 800
Immobilisations financières	16 800			16 800
ACTIF IMMOBILISE	267 017	14 017	2 390	278 644

**Notes sur le bilan**

Les flux s'analysent comme suit

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		14 017		14 017
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		14 017		14 017
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 390		2 390
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 390		2 390

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 666	1 493	1 641	2 518
- Installations générales, agencements aménagements divers	166 865	12 847		179 712
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 052	84		1 136
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	170 583	14 424	1 641	183 366
ACTIF IMMOBILISE	170 583	14 424	1 641	183 366

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 38 030 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	16 800		16 800
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	60	60	
Autres	21 170	21 170	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	38 030	21 230	16 800
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 30 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 30,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 115 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	36 790			36 790
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 543	33 543		
Dettes fiscales et sociales	6 666	6 666		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	38 392	38 392		
Produits constatés d'avance				
Total	115 391	78 601		36 790
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	10 687			
(**) Dont envers les associés	31 578			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 184
Dettes provis pr congés à payer	927
Charges sociales s/congés à payer	132
Total	4 243



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	213 337		213 337
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	100		100
TOTAL	213 437		213 437